

RAPPORT
ANNUEL
2009-2010

L'INNOVATION
FAITE AU CANADA
LA MEILLEURE
AU MONDE



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada en 1997 pour investir dans l'infrastructure de recherche. Le mandat de la FCI est de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial au profit des Canadiens.

TABLE DES MATIÈRES

- 2 Survol de la FCI**
- 4 Message du président du Conseil**
- 5 Message du président-directeur général**
- 6 Réalisations**
 - 6 Rehausser la capacité de recherche du Canada en faisant la promotion de l'excellence de calibre mondial
 - 9 Favoriser les partenariats stratégiques pour appuyer l'effort de recherche au Canada
 - 10 Améliorer les mécanismes liés à la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics
- 16 Gouvernance**
- 19 Regard sur l'exercice 2010-2011**
- 21 États financiers**



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

230, rue Queen, bureau 450
Ottawa ON K1P 5E4
Tél. : 613-947-6496
Télec. : 613-943-0923
C. élec. : info@innovation.ca

Site Web : Innovation.ca

Revue électronique :
InnovationCanada.ca

ISBN 978-0-9784394-8-4
ISSN 1712-0608

L'INNOVATION. FAITE AU CANADA. LA MEILLEURE AU MONDE.

En date du 31 mars 2010, la FCI avait investi, depuis sa création en 1997, 5,3 G\$ dans l'infrastructure de recherche. Ces investissements ont mené à des découvertes inédites dans de nombreuses disciplines. La FCI a financé 6 800 projets dans 130 établissements de recherche dans 65 municipalités des quatre coins du pays, dans des domaines tels la santé, les ressources naturelles et l'énergie, les technologies de l'information et des communications, l'environnement et les sciences humaines.

En outre, au cours de l'exercice 2009-2010, un comité indépendant composé de sept experts de renommée internationale dans les domaines de la recherche et du financement de la recherche a étudié les constatations de l'Évaluation du rendement global et de la Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR) menées par une tierce partie indépendante et a conclu que, parmi les organismes de financement de la recherche de son genre, la FCI est celui qui connaît le plus de succès au monde. Le Comité d'évaluation international (CEI) a apporté une contribution importante en mettant en œuvre un processus fiable et de grande qualité, apte à fournir des renseignements précieux en matière de responsabilisation et de prise de décision de gestion. Dans le cadre de cet exercice, le CEI devait formuler des conclusions et des recommandations générales relativement au rendement de la FCI en s'appuyant sur des données et rapports historiques et nouveaux. Voici ce qu'avaient également à dire ces experts :

« Un engagement indéfectible envers l'excellence »

Les laboratoires, l'équipement et les installations de pointe du Canada attirent des chercheurs de toutes les régions du globe et incitent nos talents locaux à rester au pays. Animée d'un engagement envers l'excellence, la FCI finance cette infrastructure en attachant une importance particulière aux collaborations multidisciplinaires et à la pensée stratégique. Elle a ainsi joué un rôle de catalyseur dans la revitalisation et la transformation du paysage de la recherche au Canada, aujourd'hui de calibre mondial.

« Meilleures pratiques au monde »

La FCI doit concevoir et offrir des programmes qui utilisent au mieux les fonds publics. Le modèle de fondation de la FCI lui accorde l'autonomie et la flexibilité nécessaires pour promouvoir en tout temps l'excellence par l'entremise de concours de financement rigoureux. L'appui soutenu du gouvernement du Canada à ce modèle a permis à la FCI d'adapter ses programmes afin de répondre aux besoins d'infrastructure de recherche du pays tout en protégeant l'intérêt public. Les programmes et processus de la FCI font appel aux meilleures pratiques mondiales, des pratiques dignes d'émulation.

« Un solide avantage pour le Canada »

Il fut un temps où la réputation internationale du Canada était en perte de vitesse, notamment en raison de l'obsolescence de l'infrastructure de recherche dans les universités. Toutefois, la création de la FCI a constitué un point tournant. Depuis plus de 10 ans, la FCI est un acteur clé dans la réémergence du Canada comme destination de prédilection pour les chercheurs de talent et les collaborations de recherche. Dans l'actuelle économie mondiale du savoir, où la recherche est de plus en plus liée à la prospérité économique d'un pays, la création de la FCI et ses réalisations répondent aux besoins du Canada et veillent aux intérêts nationaux.

Tout au long de ce rapport annuel, vous pourrez lire d'autres commentaires éloquentes sur la FCI formulés par le Comité d'évaluation international et KPMG, les experts-conseils et les vérificateurs indépendants qui ont mené l'ERG-VOR.

SURVOL DE LA FCI

« Les établissements ont exploité le pouvoir collectif d'un ensemble intégré d'équipements de pointe afin d'en maximiser l'accessibilité, la multidisciplinarité et les effets multisectoriels. Ce pouvoir est grandement rehaussé lorsque les établissements traitent délibérément et explicitement de cette force dans leurs plans de recherche stratégique respectifs et en tiennent compte dans la conception de leurs installations et dans l'élaboration de leurs programmes de recherche, de formation et d'innovation. »

Évaluation du rendement global, KPMG

« L'impressionnant bilan de succès de la FCI découle principalement du modèle de fondation qu'elle a adopté. »

Rapport du Comité d'évaluation international

L'infrastructure permet de mener des activités de recherche de pointe

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement, les laboratoires, les bases de données et les installations de pointe nécessaires pour mener des activités de recherche. La FCI favorise la collaboration entre les établissements de recherche, les secteurs public et privé de même que le secteur à but non lucratif dans un large éventail de projets et dans tous les domaines de recherche.

L'infrastructure renforce la capacité de recherche à long terme, ce qui se traduit par des retombées pour le Canada et, conséquemment, pour la population canadienne.

Appuyer les objectifs nationaux

Le financement offert par la FCI permet aux établissements d'établir leurs propres priorités de recherche en fonction des secteurs d'importance pour le Canada. À une époque où l'innovation et l'ingéniosité sont plus importantes que jamais pour bâtir une économie forte, les chercheurs peuvent rivaliser avec les meilleurs talents sur la scène internationale. La FCI contribue à :

- appuyer la croissance économique et la création d'emplois et à favoriser l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la santé grâce à l'innovation;
- rehausser la capacité du Canada à mener à bien d'importantes activités de recherche et de développement technologique (R et D) de calibre mondial;
- permettre aux jeunes Canadiens d'avoir accès à des emplois dans le domaine de la recherche;
- favoriser la collaboration et l'établissement de réseaux productifs parmi les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et les établissements privés au Canada.

Construire sur une fondation solide

Les fondations constituent l'un des instruments importants et efficaces du gouvernement du Canada pour la mise en œuvre des programmes de recherche, pour lesquels les connaissances des experts, les partenariats, les programmes de financement pluri-annuels, la planification à long terme et les processus indépendants d'évaluation au mérite sont déterminants.

La nature indépendante du modèle de fondation permet à des organismes tels que la FCI de relever des défis bien ciblés de manière très efficace et non partisane. En travaillant avec les établissements, la FCI peut s'assurer que les propositions qui lui sont présentées s'inscrivent dans des plans de recherche stratégiques solides.

Bien que la FCI ne soit pas seule à financer l'innovation au Canada, il s'agit du seul organisme national dont l'objectif est de fournir l'infrastructure nécessaire pour mener des activités de recherche de haut calibre dans tous les domaines de recherche au pays.

Formule de financement

La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts liés à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les contributions de la FCI constituent une pièce maîtresse qui facilite l'obtention du reste du financement auprès de partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Grâce à des programmes de financement pluriannuels, les établissements peuvent mettre en œuvre des activités de recherche s'inscrivant dans un plan stratégique à long terme.

Critères d'évaluation

Les établissements canadiens admissibles peuvent soumettre des propositions aux différents programmes de la FCI. Chacune des propositions soumises est évaluée selon les trois critères suivants :

- **calibre de la recherche** et pertinence de l'infrastructure;
- contribution à l'**amélioration de la capacité** d'innovation;
- importance des **retombées potentielles** des activités de recherche proposées pour les Canadiens.

La FCI met à contribution des experts du Canada et de l'étranger dans le cadre de son rigoureux processus indépendant d'évaluation au mérite, ce qui lui assure de ne financer que les projets les plus prometteurs.

Favoriser la recherche qui produit des retombées pour les Canadiens

L'infrastructure de pointe aide les établissements de recherche canadiens à recruter, à maintenir en poste et à former un personnel hautement qualifié. La FCI vise une utilisation optimale de l'infrastructure de recherche par l'établissement bénéficiaire et les autres établissements de recherche canadiens. Elle favorise ainsi la convergence des conditions nécessaires à une croissance économique soutenue et durable. La recherche novatrice qui découle de la rencontre de grands esprits et d'une infrastructure de pointe donne lieu à de meilleures politiques publiques, à la création d'entreprises dérivées et à la commercialisation des découvertes, ce qui améliore la qualité de vie générale des Canadiens.

Valeurs et principes directeurs

La FCI cherche continuellement à :

avoir un effet transformateur — investir dans des projets qui auront un impact profond et à long terme sur le milieu de la recherche.

agir de manière responsable — évaluer les impacts et tenir les intervenants bien informés, tout en s'assurant que les fonds investis sont utilisés de manière responsable.

être transparente — s'assurer que les processus d'évaluation sont intègres et équitables, et que les décisions de financement sont prises en toute indépendance.

favoriser la consultation — maintenir un dialogue ouvert avec les établissements de recherche, leurs partenaires et les autres intervenants clés.

offrir des services axés sur le client — offrir des services efficaces, efficaces et novateurs à sa clientèle.

« La FCI a mis en place des processus et des pratiques afin de s'assurer que les demandes de financement sont évaluées et approuvées de manière cohérente et transparente en se fondant sur le mérite des projets visés. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

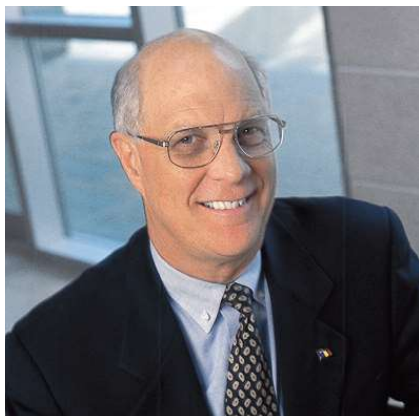
« Il a été constaté que la FCI a mis en place des pratiques et des processus afin de s'assurer que les projets approuvés s'inscrivent dans ses objectifs, que leur approbation a été faite de manière transparente et que des mécanismes de surveillance sont en place afin de s'assurer que les investissements consentis sont utilisés pour l'acquisition et la mise en œuvre de l'infrastructure. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

faire preuve de souplesse — savoir s'adapter à un milieu en constante évolution et améliorer de manière continue ses politiques, programmes et services.

avoir un esprit novateur — contribuer à la conception de programmes et aux pratiques d'affaires en apportant des idées nouvelles. Mettre en place un milieu de travail qui favorise la créativité.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



L'innovation. Faite au Canada. La meilleure au monde. Que signifient exactement ces mots? Pour la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), cela représente l'aboutissement d'années d'efforts visant à mettre à la disposition des chercheurs canadiens de superbes outils pour innover. Ce sont également les conclusions d'un comité d'évaluation international (CEI), composé d'experts en recherche et en financement de la recherche de renommée internationale, qui a récemment révisé le processus indépendant d'Évaluation du rendement global et de Vérification de l'optimisation des ressources de la FCI.

Non seulement le CEI a-t-il affirmé que les pratiques de la FCI étaient les meilleures au monde et qu'elles étaient dignes d'émulation, mais il a également conclu que l'engagement de la FCI envers l'excellence, l'importance qu'elle attache aux collaborations multidisciplinaires et la pensée stratégique qu'elle exerce pour le financement de l'infrastructure de recherche ont joué un rôle de catalyseur dans la revitalisation et la transformation du paysage de la recherche au Canada.

À la FCI, nous sommes fiers de cet accomplissement. Et cette fierté, nous la partageons avec les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif que nous finançons. Leur engagement à élaborer de solides plans stratégiques qui favorisent une recherche de calibre mondial est capital pour le succès de la FCI. Ensemble, nous changeons des vies et veillons à ce que le Canada excelle sur la scène internationale de la recherche. Étant donné que l'innovation et l'ingéniosité sont essentielles pour bâtir une économie forte, ces réalisations – ainsi que la recherche et l'innovation qui en découlent – devraient être une source de fierté pour tous les Canadiens.

À titre de chercheur et d'administrateur universitaire, j'ai eu la chance d'observer personnellement l'effet transformateur de la FCI sur les réalisations, la confiance et la réputation internationale des chercheurs canadiens et sur la capacité du pays à attirer et à maintenir en poste les chercheurs les plus talentueux. En ma qualité de président du conseil d'administration de la FCI, j'ai pu constater le lien étroit qui existe entre cette force formatrice et la créativité et l'engagement de tous ceux qui contribuent aux activités de la FCI. Ce sont les membres d'un organisme qui en font la force – et le pays doit beaucoup à tous ces gens, eux également de « calibre mondial ».

Je suis persuadé que la FCI restera une force formatrice essentielle pour de nombreuses années à venir – non seulement au Canada, mais également à l'échelle mondiale.

William C. Leggett

« Le Comité est d'avis que le rôle essentiel et le caractère catalytique de la FCI ont été déterminants dans la revitalisation et la transformation du milieu de la recherche universitaire au Canada et dans l'amélioration de sa capacité à mener des activités de recherche de calibre mondial. »

Rapport du Comité
d'évaluation international

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Malgré les récents défis auxquels fait face l'économie canadienne, la FCI a commencé l'exercice 2009-2010 sur une bonne note avec un investissement de 669 M\$ dans un concours d'envergure au titre du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles. Les montants attribués au terme d'un processus d'évaluation au mérite rigoureux et hautement concurrentiel ont été approuvés par le Conseil en juin 2009. Ils financent l'infrastructure de pointe de 133 projets dans 41 établissements de recherche canadiens œuvrant dans un large éventail de domaines.

Le Budget 2009 a affecté à la FCI le financement nécessaire pour lancer un ou plusieurs concours avant la fin de 2010, conformément à un plan stratégique et aux consultations avec le ministre de l'Industrie. En avril 2009, la FCI a commencé à mener des consultations auprès des établissements de recherche, d'autres organismes de financement et des gouvernements fédéral et provinciaux pour établir les grandes lignes de son plan stratégique. Le plan qui en a découlé permet à la FCI de s'adapter aux possibilités et aux défis du milieu mondial de la recherche actuel, milieu qui est à la fois concurrentiel et en constante évolution.

L'un des faits saillants de l'exercice a été l'achèvement de l'Évaluation du rendement global et de la Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR). L'évaluation et la vérification ont été menées par une tierce partie indépendante en vertu de l'Accord de financement entre la FCI et le gouvernement du Canada. Le rapport de l'ERG-VOR, qui couvre les 12 premières années d'activité de la FCI (1997-2009), indique que « l'évaluation de la FCI et des impacts de ses activités s'est avérée prodigieusement positive ».

L'ERG-VOR était accompagnée d'une évaluation indépendante de la FCI réalisée par un éminent comité d'évaluation international indépendant. Le rapport du Comité d'évaluation international (CEI), publié en mars 2010 de concert avec le rapport de l'ERG-VOR, a conclu que « en matière de résultats, de conception, de prestation et de pertinence des programmes, le bilan des réalisations de la FCI est remarquable ».

Les conclusions de l'ERG-VOR et du CEI reflètent clairement les avantages associés aux valeurs fondamentales de la FCI, notamment son engagement envers l'excellence, l'importance qu'elle attache aux priorités stratégiques des établissements, la promotion de la multidisciplinarité et sa culture de transparence et de responsabilité. Les rapports valident également le statut autonome de la FCI à titre de fondation et la confiance que lui témoigne le gouvernement du Canada, dont les investissements dans l'infrastructure de recherche canadienne par l'entremise de la FCI dépassent maintenant les 5,3 G\$.

Au moment même où ce rapport est rédigé, je m'appête à quitter mon poste de président-directeur général de la FCI après un mandat de six ans. Je me sens extrêmement privilégié d'avoir pu diriger un organisme tout aussi efficace que respecté. Durant ma présidence, j'ai pu compter sur le soutien de deux éminents présidents du conseil d'administration, le Dr John Evans et M. William Leggett, appuyés d'un conseil d'administration dévoué, et j'ai travaillé avec une équipe de haute direction et un personnel d'une grande loyauté et créativité. Je tiens à leur exprimer toute ma gratitude.

Je suis convaincu que sous la direction de mon successeur, M. Gilles Patry, la FCI continuera d'apporter une précieuse contribution aux activités de recherche et d'innovation au Canada et qu'elle atteindra de nouveaux sommets.



Eliot A. Phillipson



« Selon les constatations de l'évaluation, la quantité et le calibre des activités de recherche menées au Canada étaient de beaucoup supérieurs en 2009 à ce qu'ils étaient en 1990. »

Évaluation du rendement global, KPMG

RÉALISATIONS

1 Rehausser la capacité de recherche du Canada en faisant la promotion de l'excellence de calibre mondial

Par le biais de ses divers programmes de financement de l'infrastructure de recherche, la FCI a continué à rehausser la capacité de recherche du Canada en aidant les établissements canadiens à demeurer concurrentiels et à se positionner de manière à faire face à la concurrence internationale, et en consolidant les investissements faits dans l'infrastructure par le passé. Les résultats des investissements de la FCI en 2009-2010 démontrent que les établissements partout au pays ont la capacité et la détermination nécessaires pour faire du Canada l'une des sociétés les plus novatrices au monde.

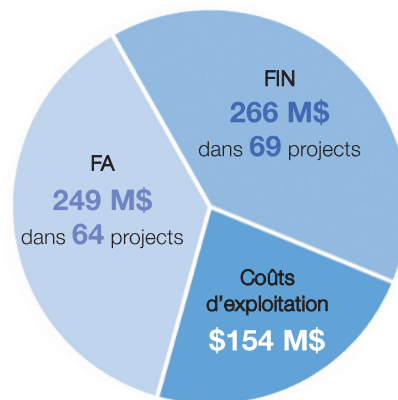
Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN)

Le FA et le FIN visent les projets d'infrastructure novateurs offrant un potentiel de transformation. Ils sont ouverts à tous les champs d'études et à toutes les activités de recherche et de développement technologique qui mènent à des percées scientifiques qui produisent des retombées socioéconomiques et environnementales pour les Canadiens.

LE FA ET LE FIN EN 2009-2010

Projets financés : **133**

Investissement global : **668 M\$**



Le FA vise les projets financés par la FCI par le passé qui ont connu du succès et permet aux établissements canadiens d'améliorer la planification stratégique et la détermination de priorités. L'objectif du FIN est d'appuyer les nouveaux projets dans lesquels la FCI n'a jamais investi. Il favorise le dynamisme et la créativité du milieu canadien de la recherche en favorisant l'émergence d'approches novatrices, de nouvelles idées et de nouvelles équipes de chercheurs, dans les domaines prometteurs d'importance stratégique.

En juin 2009, le conseil d'administration de la FCI a approuvé un investissement de 668 M\$ pour 133 projets d'infrastructure dans 41 établissements de recherche canadiens.

Si l'on prend en compte les contributions des établissements et de leurs partenaires, le concours a généré un investissement global de 1,3 G\$ en infrastructure de recherche pour l'ensemble du pays.

Les 510 M\$ attribués à la FCI par le Budget de 2007 du gouvernement du Canada et les 150 M\$ alloués à la FCI dans le Budget de 2009 ont été affectés au concours FA-FIN.

« Le Comité estime que les processus de conception et de prestation des programmes de la FCI correspondent aux "meilleures pratiques au monde". »

Rapport du Comité d'évaluation international

« On a amélioré de manière très importante l'infrastructure de recherche du pays, tant en ce qui a trait à sa quantité qu'à son calibre. On a également augmenté grandement la capacité des universités à recruter, à maintenir en poste et à former des chercheurs afin de satisfaire les besoins de l'économie et de la société. »

Rapport du Comité d'évaluation international

Un engagement envers l'excellence : le processus d'évaluation au mérite de la FCI

Les décisions de financement du concours du FA-FIN de 2009 sont le résultat d'un rigoureux processus d'évaluation au mérite en trois étapes :

- 1. Comités d'experts** — En 2008, plus de 100 comités d'experts ont évalué les propositions dans leur champ de compétence, puis ont fait parvenir leurs conclusions aux comités d'évaluation multidisciplinaires.
- 2. Comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM)** — En avril 2009, 114 évaluateurs du Canada et de l'étranger ont accepté de participer à neuf CEM — huit de ces comités se sont penchés sur les propositions liées à la recherche et le neuvième, sur les propositions de développement technologique. Les CEM ont passé en revue les rapports des comités d'experts en tenant compte des retombées potentielles des projets pour le Canada. On leur a également indiqué les priorités provinciales en matière de science et de technologie.
- 3. Comité d'évaluation spécial (CES)** — En mai 2009, un comité d'évaluation spécial international composé de sept membres a évalué chaque proposition faisant l'objet d'une recommandation de financement par les CEM et a formulé des recommandations finales au conseil d'administration de la FCI. Le CES a évalué les propositions qui constituaient le portefeuille d'investissement le plus efficace dans l'infrastructure de recherche au Canada.

Fonds des leaders (FL)

Le FL est un programme concurrentiel qui se fonde sur une répartition du financement parmi les universités canadiennes pour les aider à recruter et à maintenir en poste des professeurs-chercheurs de haut calibre dans les domaines prioritaires figurant dans leurs plans de recherche stratégique respectifs. Grâce au financement pluriannuel, les établissements de recherche peuvent mettre en place des stratégies de recrutement et de maintien en poste. Le conseil d'administration de la FCI prend des décisions de financement trois fois par année. Au cours de l'exercice 2009-2010, la FCI a engagé environ 83 M\$ dans 486 projets au titre du FL afin de permettre à 59 universités de recruter et de maintenir en poste plus de 600 chercheurs hautement qualifiés.

L'objectif du FL est de répondre aux besoins en infrastructure de chercheurs ou de groupes composés au maximum de trois chercheurs. Il se divise en trois volets. Le premier vise les meilleurs chercheurs et est financé entièrement par la FCI. Le deuxième est lié au Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada. Le troisième est pour sa part consacré aux propositions dont les activités de recherche sont financées par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

« Il est à souligner que l'amélioration de l'infrastructure de recherche a entraîné une augmentation de la quantité d'activités de recherche menées au Canada, une amélioration du calibre de ces activités, de même qu'une hausse de la productivité de la recherche. »

Rapport du Comité d'évaluation international

« L'utilisation de comités permet d'obtenir des consensus quant aux résultats de l'évaluation et aux recommandations de financement et ainsi de s'assurer que le processus décisionnel est exempt de partialité et de conflits d'intérêts. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

LE FL EN 2009-2010

Projets financés : **486**

Investissement global : **≈ 83 M\$**

Universités financées : **59**

Chercheurs recrutés/maintenus
en poste : **≥ 600**

En 2008-2009, la FCI a évalué le FL afin de s'assurer qu'il continuait à répondre efficacement aux besoins changeants du milieu canadien de la recherche. Et en 2009-2010, la FCI a mis en œuvre les recommandations découlant de cette évaluation, notamment la redistribution du financement entre certains établissements et la possibilité pour les établissements de partager leurs ressources afin de recruter ou de maintenir en poste les meilleurs chercheurs.

Cette année a également marqué le coup d'envoi du premier concours du FL pour des projets entre 1 M\$ et 2 M\$. Pour assurer une diligence raisonnable et une évaluation appropriée des projets d'une telle envergure, le processus d'évaluation comprend maintenant des évaluations d'experts et d'un comité d'évaluation multidisciplinaire. Vingt-huit propositions ont été soumises en février 2010.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Le FEI permet de financer une partie des coûts additionnels d'exploitation et de maintenance découlant des projets d'infrastructure financés par la FCI. L'établissement peut recevoir une enveloppe du FEI représentant 30 % de la contribution de la FCI aux coûts d'infrastructure.

Montants engagés et prévus de 1998 à 2012 (M\$)

Fonds	MONTANTS ENGAGÉS PAR LE CONSEIL		MONTANTS PRÉVUS				Total
	1998-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012 et plus	Non attribués	
Relève	353						353
Infrastructure pour les CRC	199						199
Fonds des leaders	243	83	98	102			526
Bourses de carrière	6						6
Innovation	1 782						1 782
Développement de la recherche universitaire	35						35
Développement de la recherche dans les collèges	16						16
Avant-garde et Initiatives nouvelles	324	514					838
International	202						202
Hôpitaux de recherche	499						499
Occasions exceptionnelles	21						21
Plateformes nationales	84						84
Exploitation des infrastructures	741	209	29	31			1 010
Partenariat automobile du Canada		1	7	7			15
Concours à venir Budget de 2009					600		600
Montants non utilisés selon les rapports financiers finaux*	(17)						(17)
Non attribués						21	21
Total (M\$)	4 488	807	134	140	600	21	6 190

*Le montant maximum cumulatif attribué inclut 17 millions de dollars qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires. Ce montant a été confirmé par les rapports financiers finaux tels que présentés au 31 mars 2010.

2 Favoriser les partenariats stratégiques pour appuyer l'effort de recherche au Canada

La FCI fournit jusqu'à 40 % du financement des coûts d'infrastructure d'un projet, ce qui amène les établissements bénéficiaires à mettre en place des partenariats de financement avec les gouvernements provinciaux et fédéral, avec des organismes à but non lucratif et avec le secteur privé. Le modèle de la FCI a ainsi aidé les clients de la Fondation à obtenir plus de 6,2 G\$ auprès de partenaires depuis sa création en 1997. En 2009-2010 seulement, le financement obtenu auprès de partenaires s'est élevé à environ 900 M\$.

La FCI a également encouragé les partenariats stratégiques pour l'élaboration de propositions de recherche dans les établissements canadiens et en collaboration avec les principaux organismes de financement de la recherche au pays.

Encourager les collaborations régionales et nationales

Dans le cadre du concours de 2009 du FA-FIN, on a encouragé les établissements à collaborer avec au moins quatre autres établissements de leur province (projet régional), ou avec au moins neuf autres établissements situés au Canada (projet national). Environ 150 des 668 M\$ alloués dans le cadre du concours de 2009 ont été investis dans des projets d'infrastructure régionaux ou nationaux. Voilà une indication claire de la volonté des établissements de recherche de créer des partenariats.

« Le modèle de financement de la FCI a favorisé les partenariats intersectoriels dans le financement des projets d'infrastructure de recherche. »

Travailler avec d'autres organismes de financement de la recherche

La FCI a continué à travailler en partenariat avec les organismes fédéraux de financement de la recherche en attribuant 16,2 M\$ pour le soutien de l'infrastructure par l'entremise du FL conjointement avec le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, les subventions de fonctionnement des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Programme de professeurs-chercheurs industriels du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les subventions ordinaires de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). La coordination des possibilités de financement a simplifié les processus de soumission, amélioré les résultats de recherche, maximisé l'utilisation de l'infrastructure et permis une formation accrue du personnel hautement qualifié.

En outre, un protocole d'entente avec le CRSH a été étendu afin d'inclure un partenariat entre le FL de la FCI et le programme Grands travaux de recherche concertée du CRSH. Dans le cadre de cette initiative, la FCI prévoit recevoir des propositions dès l'automne 2010, et elle travaille activement avec les organismes de financement pour établir d'autres partenariats.

En avril 2009, une autre initiative en collaboration a été lancée : le Partenariat automobile du Canada (PAC). Celui-ci vise à appuyer l'innovation canadienne afin de rendre notre pays plus concurrentiel à l'échelle internationale et de créer des retombées à long terme pour le secteur de l'automobile. Le programme de 145 M\$ favorisera la réalisation d'importantes activités de recherche et développement en collaboration au profit de l'ensemble de l'industrie automobile canadienne afin d'accroître la capacité de recherche du Canada dans le secteur de l'automobile. Au cours des cinq prochaines années, la FCI investira jusqu'à 15 M\$ dans l'infrastructure de recherche conjointement avec un ou plusieurs de ses partenaires de financement – le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil national de recherches du Canada (CNRC), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada. À ce jour, trois projets ont reçu un financement d'environ 3,9 M\$ (en espèces et en nature), dont plus de 430 000 \$ de la FCI.

Rapport du Comité
d'évaluation international

« Il convient de mentionner que le gouvernement du Canada a créé un modèle qui accorde à la FCI un haut degré d'autonomie et de flexibilité tout en assurant une diligence raisonnable et une responsabilisation adéquate dans l'utilisation de fonds publics. »

Rapport du Comité
d'évaluation international

« Le Comité estime sincèrement que ce modèle favorise une utilisation efficace et efficiente des fonds, car la FCI n'est pas soumise à des pressions visant à écouler l'ensemble de son budget avant la fin de l'exercice en cours. »

Rapport du Comité
d'évaluation international

3 Améliorer les mécanismes liés à la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics

La FCI a continué à améliorer ses meilleures pratiques en regard de la responsabilité qu'elle a envers le gouvernement fédéral et l'ensemble des Canadiens.

Suivre de près les projets et limiter les risques

La FCI a mis en place de nouveaux processus de gestion des projets qui permettront une surveillance améliorée afin de limiter les risques associés à des projets complexes de grande envergure financés par la FCI. Dans le cadre de la longue étape suivant l'entrée en vigueur de la contribution financière pour le volet Projets institutionnels à grande échelle du concours 2008-2009 du Fonds des hôpitaux de recherche (FHR), la FCI a continué d'assurer la responsabilisation par un suivi continu de la mise en œuvre des projets. Dans le cas des projets d'infrastructure qui supposent une construction et une rénovation complexes, la FCI, de concert avec des hôpitaux de recherche, a utilisé des indicateurs de rendement clés pour mesurer et améliorer l'efficacité des structures de gouvernance, des plans de mise en œuvre ainsi que des pratiques de gestion des budgets et des risques.

Améliorer les services pour les intervenants

La FCI a peaufiné sa base de données et son interface Web afin d'améliorer les services offerts au milieu de la recherche en fournissant aux établissements de meilleurs outils et fonctionnalités, de même qu'une meilleure réactivité.

Au terme de discussions avec les établissements, la FCI a mis au point un outil qui permet aux utilisateurs de soumettre des demandes de modifications et d'inventorier les changements importants apportés à un projet, et ce, à partir du portail des établissements. La FCI peut à son tour évaluer les demandes par voie électronique. Une fois approuvées, les modifications sont automatiquement intégrées à la base de données des projets de la FCI. Depuis octobre 2009, les établissements ont bénéficié de cet outil par la rationalisation du processus de demande de modifications, par l'amélioration du suivi et par la facilitation de la préparation des rapports financiers.

À l'été 2009, la FCI a amorcé la mise à niveau de son système de gestion des contributions (SGCF) dans le but de le rendre plus souple et d'améliorer les services à la communauté de la recherche. De nouveaux produits et de nouvelles fonctionnalités sont intégrés au SGCF au fur et à mesure qu'ils sont développés. Au cours de l'exercice 2009-2010, la FCI a concentré ses efforts sur l'architecture du système et la structure de la base de données.

Analyse des retombées et diffusion des résultats

L'analyse des retombées de la recherche réalisée grâce à l'infrastructure qu'elle finance et la communication des résultats de ses investissements sont deux activités qui font partie des responsabilités de la FCI envers le public canadien, le gouvernement du Canada et ses partenaires des secteurs public et privé.

Au moyen de son Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification, la FCI a évalué la valeur et l'effet de ses investissements dans l'infrastructure de recherche, démontré l'incidence du renouvellement de la capacité de recherche sur la performance des établissements de recherche canadiens et, surtout, réalisé un rendement de ses investissements.

En vertu de l'Accord de financement qui la lie au gouvernement du Canada, la FCI doit procéder à l'Évaluation du rendement global de ses activités au moins une fois tous les cinq ans. L'Accord exigeait en outre qu'une Vérification de l'optimisation des ressources soit menée au plus tard le 31 mars 2010. Puisque les deux activités font plus ou moins appel aux mêmes établissements et ressources, elles ont été effectuées simultanément. L'Évaluation a porté sur les réalisations de la FCI par rapport à ses objectifs nationaux. Elle a également traité de questions générales concernant les résultats, la conception et la prestation des programmes de même que de leur pertinence. La Vérification a analysé les pratiques et les processus de gestion afin de déterminer si ces pratiques et processus sont utilisés de manière efficace et efficiente, et avec un souci d'économie (voir les pages 14-15). Un comité d'évaluation international indépendant a formulé des conclusions quant au rendement global de la FCI. Ce rapport ainsi que l'Évaluation et la Vérification ont été soumis au ministre de l'Industrie en mars 2010 et rendus public.

L'Étude sur la mesure des résultats (EMR) est l'un des outils clés de la FCI pour démontrer son efficacité à réaliser ses quatre objectifs nationaux. Des données qualitatives et quantitatives sont utilisées pour évaluer les retombées des projets financés par la FCI selon un thème donné dans un établissement. En 2009-2010, l'équipe d'évaluation et d'analyse des résultats de la FCI a mené des visites EMR dans six établissements pour évaluer les résultats dans des thèmes de recherche bien précis : Université de Regina (énergie); Université de Toronto (nanotechnologie); Université de Montréal (cardiologie); Université d'Ottawa (cybersociété); Université Queen's (géoingénierie); et Université de l'Alberta (sables bitumineux). Des représentants des gouvernements provinciaux et des autres organismes de financement de la recherche ont participé à ces visites à titre d'observateurs.

Comme par les années passées, la FCI a procédé à une analyse des rapports d'avancement de projet reçus des établissements de recherche et a affiché les résultats sur son site Web. Les améliorations apportées aux formulaires de collecte des données ont permis de produire un Rapport sur les résultats 2009 de plus grande qualité.

La FCI a mené un certain nombre d'études spéciales, dont une analyse de ses lignes directrices actuelles pour les rapports d'avancement de projet. Pour faire suite à cette étude, la FCI élaborera de nouvelles lignes directrices qui lui permettront de recenser les retombées au-delà de la période requise de cinq ans sans alourdir le fardeau des répondants. Cette année, la Fondation a également réalisé une analyse des besoins liés à l'acquisition ou au renouvellement de l'infrastructure financée par la FCI dans le cadre de l'Évaluation du rendement global. L'étude a analysé la demande à laquelle la FCI pourrait vraisemblablement faire face au cours des cinq prochaines années. La demande totale en matière de financement des infrastructures (provenant de la FCI) pour cette période a été estimée à environ 5 G\$.

« Pour ce qui est des projets de grande envergure, y compris les projets du Fonds des hôpitaux de recherche, on détermine leurs principaux jalons à l'étape de la finalisation de leurs contributions respectives. On utilise ces jalons afin d'établir un calendrier de surveillance opérationnelle, qui comprend la tenue de rencontres entre les établissements et les chargés de projets de la FCI. Ces rencontres permettent à la FCI de cerner les problèmes existants, de manière proactive, et de mieux comprendre l'évolution des projets. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

« Le Comité a été impressionné par l'engagement de la FCI envers la diligence raisonnable, la responsabilité et la transparence dans sa gestion des fonds publics. »

Rapport du Comité d'évaluation international

« La FCI a adopté une série d'activités de surveillance des projets qu'elle finance. La Vérification a confirmé que les procédures et les résultats des visites d'examen financier et des activités de vérification sont bien documentés et que ces activités sont menées de manière cohérente. De plus, la FCI effectue un suivi des problèmes et des points suscitant de l'inquiétude au moyen de la production de plans d'action et du suivi qui s'ensuit. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

Surveillance du rendement financier et rapports connexes

La FCI a placé les fonds qui lui ont été confiés conformément aux modalités de sa Stratégie d'investissement, de sa Politique d'investissement et de l'Accord de financement qui la lie à Industrie Canada. L'objectif principal des décisions de placement est la préservation du capital pour satisfaire les besoins futurs de liquidité. La FCI a donc adopté une stratégie de placement à long terme structurée de manière à ce que les placements viennent à échéance au moment où l'on prévoit avoir besoin de liquidité. En dépit de la crise financière, la FCI a non seulement préservé son capital, mais elle a également continué à obtenir de bons rendements de ses placements.

En novembre 2009, le Comité des investissements, dont le mandat est de superviser la gestion et le placement des fonds confiés à la FCI, a réévalué la Stratégie et la Politique d'investissement de celle-ci. En raison de la volatilité et de l'incertitude qui existaient sur les marchés, le Comité a adopté en novembre 2008 une approche temporaire visant la gestion des fonds au jour le jour. Jusqu'à ce que la situation économique se replace, les placements ont été limités aux types de véhicules les plus sécuritaires permis par l'Accord de financement. Cette mesure est restée en vigueur jusqu'en mars 2010, date à laquelle la FCI est revenue à son mandat d'investissement habituel à la suite de la reprise des marchés financiers.

Les visites d'examen financier et la vérification des contributions constituent des activités importantes qui permettent à la FCI d'atténuer les principaux risques auxquels elle fait face. La FCI a mené 17 visites et rencontres d'examen financier et 24 vérifications des contributions en 2009-2010. Les visites d'examen financier et les rencontres préparatoires sont menées au sein des établissements bénéficiaires afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques, des processus et des mesures de contrôle mis en place par les établissements pour gérer les projets financés par la FCI. La FCI mène également des vérifications des contributions. Une approche de vérification axée sur les risques est utilisée aux fins prévues, conformément aux modalités des ententes de contribution financière et du Guide des politiques et programmes de la FCI.

La FCI a nommé KPMG à titre de nouveau vérificateur interne pour l'exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Vers la fin de l'exercice 2009-2010, KPMG a entrepris une vérification du système en voie d'élaboration, dont une évaluation de la sécurité des réseaux de TI, qui sera menée à terme au cours de l'exercice 2010-2011.

Communications avec les Canadiens

Au cours du dernier exercice, la FCI a eu recours à de nombreuses méthodes et stratégies pour communiquer aux Canadiens les résultats et les retombées de ses investissements dans l'infrastructure de recherche.

Au début de 2010, la FCI a lancé une nouvelle mouture de sa revue électronique InnovationCanada.ca. La revue, une vitrine de l'excellence de la recherche au Canada, offre maintenant une fonctionnalité améliorée, une navigation plus conviviale, un moteur de recherche optimisé et les technologies des réseaux sociaux. Le site a publié 50 articles et vidéos en 2009-2010 et près de 500 lecteurs de différents segments de la population ont visité le site chaque jour.

Quelque 30 000 exemplaires d'InnovatioNation (maintenant appelée InnovationCanada), une publication semestrielle qui souligne les retombées de la recherche pour les Canadiens, ont été distribués aux principales parties intéressées, y compris les sénateurs, les députés, les établissements bénéficiaires et les médias.

La FCI a accueilli plus de 120 invités lors de sa 12^e Assemblée publique annuelle tenue à Ottawa au cours de la Semaine nationale des sciences et de la technologie en octobre 2009. À cette occasion, le conférencier invité, A. Charles Baillie, président du Conseil de l'Alberta Investment Management Corporation, ancien président du Conseil et chef de la direction de la Banque TD et chancelier émérite de l'Université Queen's, a entretenu l'auditoire sur les moteurs de l'économie canadienne et les mesures à prendre pour améliorer la position du Canada sur la scène mondiale.

Outre cinq annonces nationales de financement, la FCI a également travaillé en collaboration avec les établissements bénéficiaires et d'autres partenaires dans le cadre de 81 activités visant à démontrer les résultats et les retombées de la recherche. Grâce à la couverture médiatique régionale et nationale (presse écrite, télévision et radio), la FCI a fait la manchette à plus de 250 reprises dans des reportages joignant quelque 13,6 millions de personnes.

« Il a été constaté que la FCI mise sur des stratégies et des plans de communication pour favoriser l'obtention d'un appui soutenu du public et du fédéral envers ses activités. La FCI comprend que ses succès se mesurent en fonction de sa capacité à communiquer la valeur et les retombées de la recherche aux principaux intervenants. »

Vérification de l'optimisation des ressources, KPMG

Préparation de rapports à l'intention du gouvernement du Canada

La FCI a une obligation de rendre compte à son bailleur de fonds, le gouvernement du Canada, de diverses façons. Parmi les activités visant à satisfaire aux exigences de l'Accord de financement, il y a eu la soumission du Rapport annuel 2008-2009 au ministre de l'Industrie, qui l'a déposé devant la Chambre des communes le 7 octobre 2009. Pour économiser temps et ressources, la FCI a acheminé le rapport par voie électronique à plus de 10 000 intervenants clés. Dans un effort continu pour atténuer son impact sur l'environnement, la FCI n'a fait imprimer à l'intention des représentants du gouvernement du Canada qu'un très faible nombre d'exemplaires du rapport.

En octobre 2009, la FCI a organisé l'événement spécial Regard sur l'innovation sur la Colline du Parlement. Plus de 150 députés, sénateurs et hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral ont pu y rencontrer 15 des plus importants chercheurs canadiens et prendre conscience des succès du Canada en recherche.

Dans le cadre de consultations prébudgétaires, la FCI a soumis deux mémoires devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Le conseil d'administration de la FCI s'est réuni en juin 2009 à Toronto, en novembre 2009 à Halifax et en mars 2010 à Saskatoon. La réunion de juin a également été l'occasion de tenir l'Assemblée annuelle des membres de la FCI.

L'INNOVATION. FAITE AU CANADA.

Conclusions sommaires de l'Évaluation du rendement global et de la Vérification de l'optimisation des ressources de la FCI par KPMG

Évaluation du rendement global

Les conclusions soulignent l'impact majeur de la FCI sur l'infrastructure de recherche au Canada qui, à son tour, a une incidence importante sur la capacité de recherche et la productivité, la formation, le recrutement et le maintien en poste et la collaboration. Bien que de nombreux impacts sur l'innovation demeurent à réaliser, il y a lieu de croire que les établissements et les chercheurs consacrent beaucoup d'efforts dans ce domaine. La FCI a également eu une grande influence sur le renforcement et la bonification de la planification stratégique de la recherche à l'échelle des établissements et une influence modérée à l'échelle des départements et des provinces. Cette planification accrue a connu un succès étonnant en regard de l'appui des forces de recherche. La combinaison de ces effets démontre le lien incontestable qui existe entre la capacité de recherche, les programmes de financement qui la nourrissent et la productivité de la recherche qui en découle.

Le milieu canadien de la recherche a besoin d'infrastructures nouvelles ou mises à niveau afin de demeurer concurrentiel sur la scène internationale — l'évaluation a démontré que l'infrastructure de recherche continue à jouer un rôle important dans la productivité de la recherche. De plus, les objectifs de la FCI continuent à s'inscrire dans les priorités fédérales et provinciales.

En général, l'architecture des programmes de la FCI est solide. Elle ne laisse pas de vides importants et compte de multiples avantages par comparaison avec de nombreux autres programmes de financement de l'infrastructure ailleurs dans le monde. Chacun des fonds de la FCI est bien conçu et mis en œuvre de manière adéquate. Aucun problème majeur n'a été relevé à l'égard de la FCI ni de ses impacts.

En résumé, l'évaluation de la FCI et des impacts de ses activités s'est avérée prodigieusement positive. Bien que certains petits ajustements aient été suggérés sur le plan opérationnel, le modèle de la FCI et la prestation de ses programmes sont tous les deux remarquables, et la FCI continue à constituer une assise solide pour la recherche menée au Canada.

Vérification de l'optimisation des ressources

En général, on a constaté que la FCI a conçu et mis en place des pratiques et des processus qui favorisent l'économie et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, et qui sont efficaces pour soutenir la poursuite des objectifs nationaux de la FCI et l'atteinte des résultats escomptés. La vérification a permis de cerner un certain nombre de pratiques courantes de la FCI qui méritent d'être soulignées, notamment : la mise en place fréquente de processus d'évaluation visant à améliorer continuellement l'efficacité et l'efficacité de ses politiques et procédures; le recours à des comités d'évaluation indépendants qui sont utilisés successivement dans une suite d'étapes pour évaluer au mérite les propositions soumises aux différents programmes; la mise en application de lignes directrices bien documentées et d'outils visant à favoriser la transparence et la cohérence dans les mécanismes de contrôle visant la soumission des propositions, les contributions et les projets; le recours à des outils formels d'évaluation des risques pour orienter la surveillance opérationnelle et financière des projets; le recours à des ensembles d'habiletés spécialisées tout au long du cycle de vie d'un projet,

LA MEILLEURE AU MONDE.

y compris une expertise liée aux finances, aux programmes, aux communications et à l'évaluation; la participation active des principaux intervenants pour cerner les besoins de la clientèle de la FCI et y répondre adéquatement; la mise sur pied d'une équipe dédiée à l'évaluation et à l'analyse des résultats. Cette équipe est responsable de la cueillette et de l'analyse de l'information sur le rendement qui sera utilisée ultérieurement pour faire connaître les résultats et les retombées du financement de la FCI aux principaux intervenants et au grand public.

Au cours de la vérification, certains éléments mineurs à améliorer ont été cernés. Il faut toutefois mentionner que tous ces cas sont liés à des problèmes ou à des défis déjà notés par la direction de la FCI et que celle-ci a déjà entrepris des actions pour améliorer ses processus.

Rapport de synthèse du Comité d'évaluation international

Le Comité d'évaluation international (CEI) est complètement d'accord avec les conclusions de l'ERG-VOR en ce qui a trait au rendement de la FCI à ce jour. En se fondant sur son examen des résultats de ces deux études combinées et sur sa connaissance de ce qui se fait à l'étranger en matière de financement de la recherche, le CEI estime unanimement que, en matière de résultats, de conception, de prestation et de pertinence des programmes, le bilan des réalisations de la FCI est remarquable. La FCI suscite une vive admiration à l'échelle internationale; c'est un modèle dont on s'inspire et dont on continuera à s'inspirer.

Selon le CEI, la FCI a été très efficace et a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la capacité du Canada à jouer un rôle de leader mondial en recherche, et dans la revitalisation de la recherche universitaire au Canada. En insistant pour que chaque établissement produise un plan de recherche stratégique, et grâce à une combinaison de décisions prises de manière ascendante et descendante et à son engagement envers l'excellence, la FCI a eu un impact transformateur sur la culture et les aspirations du milieu de la recherche. Cet impact est également attribuable à l'effet de regroupement et à l'effet organisationnel découlant des investissements de la FCI dans le contexte des plans de recherche stratégiques des établissements. Les efforts de la FCI ont également grandement aidé le Canada à recruter, à maintenir en poste et à former des chercheurs talentueux.

Le CEI est d'avis que la FCI a joué un rôle majeur dans l'accroissement de l'interdisciplinarité, du réseautage et des collaborations entre chercheurs, établissements et secteurs de recherche, tant sur la scène nationale qu'internationale. Le Comité constate en outre que la FCI a renforcé la capacité d'innovation du Canada, principalement en développant une capacité de recherche universitaire — comme l'exige son mandat — mais qu'elle encourage également la collaboration intersectorielle ainsi que le transfert et l'utilisation des connaissances. Ces efforts ont déjà commencé à produire des résultats très positifs, et l'avenir est encore plus prometteur.

Finalement, au cours des 12 années qui se sont écoulées depuis sa création, la FCI a démontré une grande connaissance des besoins du Canada et du milieu de la recherche, ainsi que la pertinence de ses activités à cet égard. Elle a répondu à ces besoins avec efficacité et efficience. Selon le Comité, la conception et la prestation des programmes de la FCI font partie des meilleures pratiques qui existent sur la scène internationale. En résumé, le CEI est unanimement d'avis que les 12 premières années de la FCI constituent une remarquable histoire de succès. Le Comité a constaté que le gouvernement canadien est venu périodiquement appuyer ces succès en attribuant des crédits additionnels à la FCI.

GOVERNANCE

LISTE DES MEMBRES DE LA FCI

David Fung, coprésident
Roland Hosein, coprésident
Gail Dinter-Gottlieb
Gail Gabel
Murray Knuttila (membre du Comité de mise en candidature)
Marie-Andrée Mallette (membre du Comité de mise en candidature)
Rick Miner
Heather Munroe-Blum
Leigh Murphy
Michel Nadeau
Indira Samarasekera
Donald Savoie
Matt Spence
William Tholl

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FCI

Elizabeth Cannon, présidente par intérim
Robert J. Giroux, vice-président par intérim
Sheila A. Brown (nommée en août 2009)
Natalie Dakers
Suzanne Fortier
Albert Friesen
Liz Harrison
Linda Hohol
Ross McCurdy
Louise Proulx (nommée en août 2009)
Kevin P. D. Smith
John Weissenberger (nommée en avril 2009)

MANDATS TERMINÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2009-2010

David Dolphin
Gary Glavin
William C. Leggett
Kevin O'Brien Fehr
Ronald Whelan

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la FCI se réunit au moins trois fois par année et jusqu'à récemment était composé de 15 personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte une perspective particulière et une excellente compréhension du monde de la recherche acquises au sein du secteur privé, des établissements d'enseignement ou de recherche ou au sein du gouvernement. Le gouvernement du Canada nomme sept administrateurs, dont le président. Les autres administrateurs sont désignés par les membres de la FCI. Les administrateurs sont mis en candidature, puis nommés pour des mandats de trois ans.

Le gouvernement fédéral a passé en revue toutes les nominations du gouverneur en conseil (GC) en 2009. Dans son Budget de 2010, rendu public le 4 mars 2010, le gouvernement a annoncé la suppression de 245 postes pourvus par le GC. Par conséquent, le nombre de membres du conseil d'administration de la FCI est passé de 15 (sept administrateurs nommés par le GC; huit administrateurs nommés par les membres) à 13 (six administrateurs nommés par le GC; sept administrateurs nommés par les membres).

En considération de ce qui précède et à des fins de saine gouvernance, l'équipe de direction de la FCI a recommandé que le nombre de membres de la FCI soit également réduit pour maintenir un équilibre entre les groupes. On envisage donc une diminution de 15 à 13 membres.

Membres

Le conseil d'administration relève des membres de la Fondation, une entité décisionnelle qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise, mais qui représente les Canadiens. Ces membres, qui se réunissent en juin de chaque année, sont nommés pour un mandat de cinq ans et sont responsables :

- de nommer jusqu'à huit des 15 administrateurs de la Fondation (maintenant sept de 13);
- de nommer les vérificateurs externes;
- de veiller à la vérification comptable des états financiers;
- d'approuver le Rapport annuel avant sa distribution lors de l'Assemblée publique annuelle.

Les deux coprésidents des membres sont David Fung et Roland Hosein. Les membres Murray Knuttila et Marie-Andrée Mallette participent aux discussions et aux recommandations visant les nominations d'éventuels membres et administrateurs lors des réunions du Comité de régie et de mise en candidature.

GOUVERNANCE ET RESPONSABILISATION DE LA FCI

FINANCEMENT

Gouvernement du Canada

- Création de la FCI en 1997 par une loi fédérale
- Accord de financement définissant le cadre de fonctionnement de la FCI

GOUVERNANCE

Gouverneur en conseil

- Nomination de six administrateurs au Conseil

Membres

- Nomination de sept administrateurs
- Nomination des vérificateurs
- Approbation du Rapport annuel

Conseil d'administration

Encadrement de la gestion des affaires

- Planification stratégique
- Évaluation des risques
- Planification de la relève
- Nomination des cadres et détermination de leur rémunération
- Intégrité du processus de financement
- Approbation des contributions
- Supervision des investissements, des finances et des vérifications
- Approbation des politiques de ressources humaines

MISE EN ŒUVRE

Les cadres et le personnel de la FCI mettent en œuvre les décisions des membres et des administrateurs en conformité avec l'Accord de financement.

RESPONSABILISATION

Obligation pour les établissements de rendre compte à la FCI

- Plans de recherche
- Obtention de financement de contrepartie
- Obtention de fonds d'exploitation
- Études sur la mesure des résultats
- Rapports d'avancement annuels
- États financiers et vérifications des états financiers
- Visites d'examen financier
- Rapports destinés au public

Obligation pour la FCI de rendre compte au gouvernement du Canada et au public canadien

- Accord de financement (Industrie Canada)
- Observateurs aux réunions du Conseil de la FCI (représentants du ministère des Finances du Canada et d'Industrie Canada)
- Comités parlementaires
- Rapport annuel
- Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification
- Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources
- Plan directeur
- Assemblée publique annuelle
- Démonstration des impacts et des retombées du financement de la recherche (ex. : communiqués, événements publics, revue électronique)

« Tout au long des 12 premières années d'existence de la FCI, son conseil d'administration et sa direction ont démontré un engagement indéfectible envers l'excellence et l'amélioration continue. »

Rapport du Comité
d'évaluation international

PARTICIPATION

Les administrateurs de la FCI prennent leur rôle très au sérieux et ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de participer activement à toutes les rencontres du Conseil et de ses comités. Leur taux de participation aux réunions traduit bien leur engagement profond envers la Fondation.

Administrateur	Réunions du Conseil	Réunions de comités
Sheila Brown	2/2	0/1
Elizabeth Cannon	3/3	4/5
Natalie Dakers	3/3	2/2
Suzanne Fortier	1/3	s/o
Albert Friesen	1/1	s/o
Robert J. Giroux	2/3	4/4
Liz Harrison	3/3	3/3
Linda Hohol	3/3	6/6
Louise Proulx	2/2	s/o
Ross McCurdy	3/3	6/6
Kevin P. D. Smith	2/3	1/3
John Weissenberger	2/3	s/o

Mandats terminés au cours de l'exercice

David Dolphin	1/1	1/1
Kevin O'Brien Fehr	1/1	1/1
Gary Glavin	2/2	2/2
William C. Leggett	2/2	6/6

Comités

Vérification et finances

Ross McCurdy, président
Natalie Dakers
Linda Hohol
Elizabeth Cannon
Kevin P. D. Smith

Investissements

Linda Hohol, présidente
Elizabeth Cannon
Ross McCurdy

Régie et mise en candidature

Robert J. Giroux, président
Sheila Brown
(depuis novembre 2009)
Elizabeth Cannon
Liz Harrison

Deux membres de la FCI, Murray Knuttilla et Marie-Andrée Mallette, participent également aux discussions et aux recommandations visant la nomination d'éventuels membres et administrateurs.

Rémunération

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DE LA FCI

Pour fixer la rémunération, le conseil d'administration fait appel aux lignes directrices établies par le gouvernement du Canada et intitulées *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 \$, alors que les présidents de comité reçoivent 7 500 \$. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 \$. Les administrateurs peuvent également recevoir une indemnité quotidienne de 750 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, et de 500 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du conseil d'administration. Pour leur part, les membres de la FCI ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, ils peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. Pour ce qui est de l'exercice 2009-2010, la rémunération des administrateurs se situait entre 0 \$ et 21 250 \$.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

CADRES DE LA FCI

Eliot A. Phillipson, président-directeur général : de 194 000 \$ à 245 000 \$
Suzanne Corbeil, vice-présidente, Relations extérieures et communications (mandat terminé en octobre 2009) : de 130 600 \$ à 180 700 \$
Manon Harvey, vice-présidente, Finances et gestion : de 130 600 \$ à 180 700 \$
Jac van Beek, vice-président, Programmes et planification (mandat terminé en février 2010) : de 130 600 \$ à 180 700 \$

EMPLOYÉS

(Rémunération supérieure à 100 000 \$, incluant les honoraires, les indemnités ou les autres avantages versés au cours de l'exercice)
Directeur, Programmes : de 103 400 \$ à 140 700 \$
Directeur, Communications : de 90 100 \$ à 120 200 \$
Directeur, Gestion : de 90 100 \$ à 120 200 \$
Directrice, Évaluation et analyse des résultats : de 90 100 \$ à 120 200 \$
Directrice, Finances : de 90 100 \$ à 120 200 \$
Conseiller principal, Relations extérieures et communications : de 81 800 \$ à 109 000 \$
Chargés de programmes : de 81 800 \$ à 109 000 \$

REGARD SUR L'EXERCICE 2010-2011

Le développement des secteurs des sciences et de la technologie requiert une planification stratégique, des politiques efficaces et un milieu de travail qui favorise la créativité et l'innovation. Avec l'appui du gouvernement du Canada, la FCI continuera de fournir l'infrastructure de recherche essentielle à l'accroissement de la capacité d'innovation et de recherche de calibre mondial.

En 2010-2011, la FCI continuera d'offrir ses principaux programmes visant à recruter et à maintenir en poste les chercheurs les plus talentueux au monde pour hisser le Canada au premier rang des percées scientifiques.

Objectif 1 : Rehausser la capacité de recherche du Canada en faisant la promotion de l'excellence de calibre mondial

La FCI prévoit développer et livrer des programmes de financement liés aux 600 M\$ qui lui ont été attribués dans le Budget de 2009 du gouvernement du Canada.

Elle lancera un nouveau programme (185 M\$) pour les **Initiatives scientifiques majeures** (ISM). En vertu de ce programme, la FCI élaborera et mettra en œuvre un cadre de financement prévisible pour assumer une portion des coûts de fonctionnement de certaines ISM canadiennes, plus spécifiquement de celles dans lesquelles la FCI a déjà investi de façon significative. Ce virage majeur dans les politiques en matière de science et de technologie permettra à la FCI de mettre à profit son expertise pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Canada.

La FCI créera également un nouveau fonds à l'intention des **collèges** (25 M\$), au titre duquel un ou plusieurs concours seront lancés au plus tard en décembre 2010. Ce fonds vise principalement à favoriser la création de partenariats avec le secteur privé afin de soutenir l'innovation dans les entreprises.

La Fondation lancera en décembre 2011 un concours (155 M\$) du **Fonds de l'avant-garde** (FA) et du **Fonds des initiatives nouvelles** (FIN) visant à maintenir à la fine pointe les infrastructures dans lesquelles elle a investi et à encourager les établissements à utiliser une approche plus stratégique dans la planification et la sélection des projets pour lesquels ils soumettent une proposition.

Le **Fonds des leaders** (FL) continuera d'être livré en 2010-2011 selon les lignes directrices actuelles. La FCI engagera environ 98 M\$ pour aider les universités à recruter et à maintenir en poste des chercheurs hautement qualifiés. Trois concours seront lancés au titre du FL régulier et un quatrième au titre du nouveau FL, qui appuie les projets de 1 M\$ à 2 M\$.

En 2010-2011, la FCI engagera également environ 29 M\$ dans le cadre du **Fonds d'exploitation des infrastructures** (FEI) pour aider les établissements à défrayer les coûts d'exploitation et de maintenance découlant des nouveaux éléments d'infrastructure financés par la FCI.

En collaboration avec le milieu de la recherche et d'autres intervenants, la FCI poursuivra l'examen complet de son Guide des politiques et des programmes afin de s'assurer que les dispositions, politiques et orientations qu'il contient sont complètes, claires et précises. La modernisation du système de gestion des contributions se poursuivra.

La FCI continuera d'analyser ses processus d'évaluation et de vérification afin de veiller à ne financer que les projets les plus prometteurs.

Objectif 2 : Favoriser les partenariats stratégiques pour appuyer l'effort de recherche au Canada

Le Partenariat automobile du Canada (PAC), organisé de concert avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil national de recherches (CNRC), Industrie Canada et la FCI, continuera de soutenir les activités transformatrices de recherche au profit de l'ensemble de l'industrie automobile canadienne.

Conformément à la pratique établie, la FCI continuera de consulter les intervenants sur les meilleures pratiques afin de tenir compte des forces en recherche et d'investir dans les secteurs prioritaires. De plus, la FCI explorera les possibilités de nouveaux partenariats de financement avec divers organismes qui soutiennent la recherche au Canada.

Objectif 3 : Améliorer les mécanismes liés à la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics

Afin de mesurer ses progrès au cours de l'exercice 2010-2011 et ses réalisations en regard des objectifs énoncés dans son plan stratégique, la FCI apportera des modifications à l'ensemble des indicateurs de rendement et d'évaluation de son Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification.

La FCI mènera sept visites de l'Étude sur la mesure des résultats (EMR). Elle invitera des représentants des gouvernements provinciaux et d'autres organismes de financement de la recherche et diffusera la méthodologie et les activités de l'étude auprès des organismes de financement fédéraux et provinciaux par le biais des évaluations de l'EMR.

La FCI procédera à une évaluation des retombées socioéconomiques découlant de ses investissements dans l'infrastructure de recherche. Elle mènera également une étude spéciale des collaborations afin d'examiner les liens entre les universités et les entreprises du secteur privé et d'évaluer les résultats de ces collaborations qui ont été rendues possibles grâce aux investissements de la FCI.

La FCI mènera également des visites d'examen financier et des vérifications au sein des établissements bénéficiaires afin de s'assurer que les fonds qu'elle a attribués sont utilisés adéquatement et conformément aux ententes de contribution financière et au Guide des politiques et des programmes. Elle soumettra son Rapport annuel sur les dépenses et les réalisations pour 2010-2011, de même que son Plan directeur résumant ses intentions et ses attentes pour 2011-2012. Au cours du prochain exercice, le conseil d'administration de la FCI se réunira au moins à trois reprises pour approuver les recommandations de financement et déterminer les orientations stratégiques de la Fondation.

Finalement, la FCI mettra à profit une variété de vecteurs de communication dans les deux langues officielles afin de diffuser des messages concernant les retombées de ses investissements, notamment l'Assemblée publique annuelle, les annonces visant des investissements majeurs, la revue électronique (InnovationCanada.ca) et des centaines d'activités spéciales organisées en collaboration avec les établissements bénéficiaires.

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

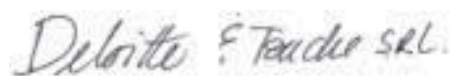
Rapport des vérificateurs

Aux membres de la
Fondation canadienne pour l'innovation

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation canadienne pour l'innovation (la « FCI ») au 31 mars 2010 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la FCI. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la FCI au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 12 mai 2010

BILAN

au 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIF		
Encaisse	26 118 420 \$	2 650 722 \$
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	11 886 608	20 000 786
Placements (note 3)	1 905 958 014	2 128 587 259
Avance pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	42 646	—
Charges payées d'avance	231 229	352 273
Immobilisations (note 4)	1 413 487	1 108 780
	1 945 650 404 \$	2 152 699 820 \$
PASSIF ET ACTIF NET		
Créditeurs et charges à payer	758 293	1 190 580
Dépôts pour le programme entre le Canada et l'Espace européen de la recherche	—	158 844
	758 293 \$	1 349 424 \$
APPORTS REPORTÉS (note 5)		
Charges d'exercices futurs	1 943 478 624	2 150 241 616
Immobilisations	1 413 487	1 108 780
	1 944 892 111	2 151 350 396
ENGAGEMENTS (note 7)		
ACTIF NET (note 6)	—	—
	1 945 650 404 \$	2 152 699 820 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



William C. Leggett
Président, Conseil d'administration de la CFI



Ross McCurdy
Président, Comité de la vérification et des finances

ÉTAT DES RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010	2009
PRODUITS (note 5)		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	379 369 095 \$	372 219 250 \$
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	12 571 160	12 577 170
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	469 819	453 627
	392 410 074	385 250 047
CHARGES		
Subventions aux établissements bénéficiaires	379 369 095	372 219 250
Frais d'administration	12 571 160	12 577 170
Amortissement des immobilisations	469 819	453 627
	392 410 074	385 250 047
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	— \$	— \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :

	2010	2009
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	— \$	— \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
• Amortissement des immobilisations	469 819	453 627
• Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(469 819)	(453 627)
Variation des gains non réalisés sur placements	24 093 734	(1 353 729)
Augmentation (diminution) nette de l'amortissement de l'escompte/la prime sur placements	21 961 950	(2 792 586)
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(335 362 992)	(278 776 418)
	(289 307 308)	(282 922 733)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	7 601 445	6 206 745
	(281 705,863)	(276 715 988)
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(774 526)	(226 400)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	774 526	226 400
Acquisition de placements	(1 380 175 278)	(1 214 695 544)
Placements échus	1 556 748 839	1 387 903 271
	176 573 561	173 207 727
FINANCEMENT		
Subventions reçues (note 2)	128 600 000	104 400 000
RENTRÉES NETTES D'ENCAISSE	23 467 698	891 739
ENCAISSE AU DÉBUT	2 650 722	1 758 983
ENCAISSE À LA FIN	26 118 420 \$	2 650 722 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation canadienne pour l'innovation (la « FCI ») a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997, le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et aux établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

La FCI est une entité exonérée d'impôt en vertu du paragraphe 149 (1)1 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les organismes à but non lucratif, et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Constatation des produits

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997 (la « Loi »), la FCI a reçu du gouvernement du Canada des subventions totalisant 3,65 milliards de dollars jusqu'en 2005, (plus les intérêts courus de 964 384 \$ sur la subvention initiale). Ces subventions qui ont été reçues et comptabilisées durant les exercices antérieurs doivent être détenues, investies, gérées et déboursées en vertu de la Loi et de l'Accord de financement connexe conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada.

Le budget de 2006 prévoyait le versement d'un montant additionnel de 80 millions de dollars par le gouvernement du Canada, somme destinée au Fonds des leaders. De plus, dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il fournirait 510 millions de dollars additionnels à la FCI afin de rehausser sa capacité à financer les coûts admissibles précisés dans l'Accord de financement. Ces fonds seront déboursés à la FCI selon les besoins de trésorerie et sont assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants du gouvernement du Canada pour l'exercice au cours duquel les paiements seront effectués. Au cours de l'exercice, la FCI a reçu 128,6 millions de dollars, 26,6 millions de dollars étant liés au budget de 2006 et 102 millions de dollars, au budget de 2007.

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget de 2009 qu'il fournirait un montant additionnel de 750 millions de dollars à la FCI. De ce montant, 150 millions de dollars étaient réservés à l'augmentation du financement dans le cadre du Concours 2009 du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles qui seront payés sur demande à la FCI, d'après les besoins annuels de trésorerie, mais sous condition que les attributions de crédits parlementaires soient spécifiques et liées. Le solde de 600 millions de dollars est affecté à la tenue d'un ou de plusieurs nouveaux concours d'ici décembre 2010, dans des secteurs considérés comme prioritaires en sciences et en technologie par le ministre de l'Industrie, en collaboration avec la FCI, et orienté en fonction du plan stratégique de celle-ci. En date du 31 mars 2010, l'approbation définitive de ce montant en vertu de l'Accord de financement modifié n'avait pas été reçue.

Les subventions reçues ainsi que tout revenu de placement futur servent à financer les établissements bénéficiaires et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la FCI, conformément aux dispositions de la Loi et aux modalités prévues par l'Accord de financement. Les subventions reçues et les intérêts grevés d'affectations futurs gagnés sur les montants investis seront reportés et constatés dans les résultats au fur et à mesure que les charges seront engagées par la FCI.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

Subventions versées aux établissements bénéficiaires

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les fonds accordés sont déboursés.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au bilan à la date de règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement.

La FCI classe ses placements comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et, par conséquent, les comptabilise à leur juste valeur. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placement grevés d'affectations dans les apports reportés de la FCI.

Les intérêts à recevoir et autres créances sont inclus dans la catégorie prêts et créances et les créditeurs et charges à payer, dans la catégorie autres passifs financiers. Toutes les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces évaluations correspondent généralement au coût.

La FCI a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), *Instruments financiers — informations à fournir et présentation* à la place du chapitre 3862, *Instruments financiers — informations à fournir et du chapitre 3863, Instruments financiers — présentation*, du Manuel de l'ICCA.

Placements

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les cours du marché obtenus du dépositaire de placements indépendant.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20 %
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Modifications de conventions comptables

En septembre 2008, l'ICCA a publié les changements à plusieurs chapitres dans la série 4400, intitulée *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif* qui sont entrés en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la FCI a adopté ces changements aux normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Les changements comprennent : a) les lignes directrices fournies dans l'application du chapitre 1100, intitulé *Principes comptables généralement reconnus*; b) le retrait de l'exigence de présenter séparément l'actif net investi en immobilisations; c) l'exigence de fournir les revenus et les dépenses en vertu du CPN-123, intitulé *Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entité agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire*; d) l'exigence de fournir un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé *États des flux de trésorerie*; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé *États financiers intermédiaires* lors de la préparation des états financiers intermédiaires selon les PCGR; f) l'exigence pour les organismes à but non lucratif de comptabiliser les immobilisations afin d'amortir et de déterminer la dépréciation de ces immobilisations de la même manière que d'autres entités qui font rapport conformément aux PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé *Opérations entre apparentés*; et h) nouvelles exigences de divulgation en ce qui concerne les coûts alloués au financement et au soutien général.

L'ICCA a publié les changements au chapitre 1000, intitulé *Fondements conceptuels des états financiers*, qui précisent les critères pour comptabiliser un actif.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de la FCI.

3. PLACEMENTS

Les placements sont composés des instruments financiers suivants :

	2010		2009	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds du marché monétaire	70 768 736 \$	70 770 591 \$	132 753 234 \$	132 750 669 \$
Obligations	1 272 039 953	1 256 608 469	1 436 650 307	1 403 539 711
Titres hypothécaires de la LNH	560 548 616	552 675 416	526 211 176	512 410 650
Obligations à amortissement	2 600 709	2 778 041	32 972 542	32 666 998
	1 905 958 014 \$	1 882 832 517 \$	2 128 587 259 \$	2 081 368 028 \$

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE MARCHÉ

Risque de taux d'intérêt

Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la valeur d'un instrument fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en fonction des variations des prix du marché (autres que ceux provenant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient provoquées par des facteurs spécifiques à un placement particulier ou à son émetteur ou, par des facteurs affectant tous les titres semblables sur le marché.

Les engagements de la FCI en ce qui concerne ses subventions ne dépassent pas le total de ses placements et des revenus d'intérêts prévus. Le calendrier d'échéances des placements correspond aux flux de trésorerie prévus. Le degré de volatilité est mitigé par la politique de la FCI qui est de ne pas investir dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés. À ce titre, la direction est d'avis que les risques de taux d'intérêt et de marché sont bien gérés.

Le taux d'intérêt nominal à échéance varie entre 3,65 % et 11,50 % pour les obligations, entre 2,15 % et 6,15 % pour les titres hypothécaires et est de 7,56 % pour l'obligation à amortissement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir faire face aux exigences de trésorerie en temps opportun et de manière rentable.

La FCI fait correspondre le calendrier des échéances des placements aux sorties de fonds prévues et à ce titre, la liquidité ne représente pas un risque financier important pour la FCI.

Les échéances des fonds du marché monétaire s'échelonnent entre avril 2010 et mai 2010. Les échéances des obligations s'échelonnent entre avril 2010 et février 2016. Les échéances des titres hypothécaires s'échelonnent entre mars 2011 et mars 2015. L'obligation à amortissement vient à échéance en juin 2011.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit provient du danger qu'un émetteur ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de concentration existe lorsqu'une part importante des placements est investie dans des titres ayant des caractéristiques semblables ou qui sont soumis à des conditions similaires d'ordre économique, politique ou autre.

La politique de la FCI est de n'investir que dans des titres ayant des notations financières d'au moins AA ou l'équivalent. La politique de la FCI restreint également l'émetteur le plus important, dans toutes les notations, à l'exception du AAA gouvernemental, à un maximum allant de 1 % à 15 % du portefeuille de placement entier, selon la catégorie de placement. À ce titre, la direction est d'avis que le risque de crédit est bien géré.

4. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations se composent des éléments suivants :

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	2 343 063 \$	1 910 112 \$	432 951 \$	757 663 \$
Mobilier et autre matériel	743 948	663 612	80 336	118 439
Ordinateurs et logiciels	1 820 763	920 563	900 200	232 678
	4 907 774 \$	3 494 287 \$	1 413 487 \$	1 108 780 \$

5. APPORTS REPORTÉS

Charges d'exercices futurs

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des charges en immobilisations des exercices futurs.

	2010	2009
Solde au début	2 150 241 616 \$	2 324 618,034 \$
Plus subventions reçues (note 2)	128 600 000	104 400 000
Plus revenu de placement grevé d'affectations touché	57 351 789	106 246 402
Moins montant constaté à titre de produits	(391 940 255)	(384 796 420)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(774 526)	(226 400)
Solde à la fin	1 943 478 624 \$	2 150 241 616 \$

Le revenu de placement grevé d'affectations pour 2010 inclut une réduction de 24 093 734 \$ (augmentation de 1 353 729 \$ en 2009) liée à des gains non réalisés comptabilisés au cours de l'exercice. Le solde du gain non réalisé en fin d'exercice est de 23 125 497 \$ (47 219 231 \$ en 2009).

Immobilisations

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2010	2009
Solde au début	1 108 780 \$	1 336 007 \$
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	774,526	226 400
Moins le montant amorti dans les résultats	(469 819)	(453 627)
Solde à la fin	1 413 487 \$	1 108 780 \$

6. APPORTS GREVÉS D'AFFECTIONS ET ACTIFS NETS

Les exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997, qui régit la FCI, et les modalités de l'Accord de financement conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera gagné sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

7. ENGAGEMENTS

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 806,6 millions de dollars (663,8 millions de dollars en 2009). Un montant de 379,4 millions de dollars (372,2 millions de dollars en 2009) a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI a attribué un montant maximal de 5 319,5 millions de dollars, dont 3 325,9 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2010. Le montant maximum cumulatif attribué inclut 17,0 millions de dollars (21,0 millions de dollars en 2009) qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars, 2010. Le solde des montants attribués sera passé en charges au cours des exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

La FCI a conclu un contrat de location d'une durée de dix ans débutant en août 2001 pour les locaux qu'elle occupe au 230, rue Queen à Ottawa, en Ontario. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à environ 1 225 000 \$.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 ont totalisé 505 988 \$ (450 458 \$ en 2009).

9. GESTION DU CAPITAL

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément à l'Accord de financement conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les débours aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2010, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

10. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Un Accord de financement modifié entre la FCI et le gouvernement du Canada est en attente d'approbation finale pour inclure le montant de 600 millions de dollars annoncé dans le budget de 2009, et destiné à la FCI.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant. Les états financiers au 31 mars 2009 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par un autre cabinet de vérificateurs qui ont émis sur ceux-ci un rapport sans réserve daté du 20 mai 2009.



Les pages intérieures du présent rapport ont été imprimées en utilisant des pratiques écologiques et socialement responsables.